

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/10/2024 - 28938 - 1997 B 60031 - 390 507 473 - APC INGENIERIE

APC INGENIERIE
Société par actions simplifiée au capital de 48 492 euros
Siège social : 3 rue Albert de Dion
P.A.de la Biliais Deniaud, 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
390 507 473 RCS NANTES

COMPTES CLOS AU 31.12.2023

Copie certifiée conforme,
Le représentant légal

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' or 'H' shape with a vertical line through the center, followed by a horizontal line.

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.C INGENIERIE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 3 rue ALBERT DE DION			44360 VIGNEUX-DE-BRETAGNE		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *					3 9 0 5 0 7 4 7 3 0 0 0 7 7			
					Néant ☐ *			
			Exercice N, clos le, 31122023		N-1 31122022			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2			
			Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	45 099	32 456	12 643	18 739
		Fonds commercial (1)	AH	AI	5 336		5 336	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	708 871	505 186	203 685	177 361
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	628 675	380 571	248 104	257 519
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	320		320	320
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	41 387		41 387	32 237
TO TAL (II)		BJ	BK	1 429 688	918 214	511 474	491 512	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	39 371		39 371	19 370
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				1 500
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	2 129 831	50 188	2 079 643	1 674 574
		Autres créances (3)	BZ	CA	503 255		503 255	316 407
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	575 692		575 692	463 330	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	25 765		25 765	34 612	
	TO TAL (III)	CJ	CK	3 273 913	50 188	3 223 725	2 509 794	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	4 703 601	968 402	3 735 200	3 001 306	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	41 387	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS A.P.C INGENIERIE			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :48 492.....)		DA	48 492	48 492	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	12 480	12 480	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	4 850	4 850	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	680 892	667 481	
	Report à nouveau		DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 890	73 411	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TO TAL (I)		DL	755 604	806 714	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TO TAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	57 201	60 831	
	Provisions pour charges		DQ			
	TO TAL (III)		DR	57 201	60 831	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	367 712	510 354	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	52 392	426	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	37 864	35 945	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 209 094	640 928	
	Dettes fiscales et sociales		DY	821 601	782 667	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	433 732	163 441	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TO TAL (IV)		EC	2 922 395	2 133 761		
Ecart de conversion passif *		ED				
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	3 735 200	3 001 306		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 666 816	1 749 209	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 119	1 436		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.C INGENIERIE										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	5 607 664	FH		FI	5 607 664	4 793 988			
		FJ	5 607 664	FK		FL	5 607 664	4 793 988			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	9 911			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	291 714	293 444			
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 161	5 461			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 908 539	5 102 804			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	103 922	61 430			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(20 001)	4 552			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 577 465	2 552 838			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	70 754	84 552			
	Salaires et traitements *					FY	1 563 969	1 621 082			
	Charges sociales (10)					FZ	495 850	563 224			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	153 835	149 748			
						GB					
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	14 409	17 285		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)					GE	28	6 186			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 960 230	5 060 897		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(51 690)	41 907		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH					
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	8	4			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL					
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO					
	Total des produits financiers (V)					GP	8	4			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 215	5 082			
	Différences négatives de change					GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT					
Total des charges financières (VI)						GU	6 215	5 082			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 207)	(5 078)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(57 897)	36 829			

Désignation de l'entreprise SAS A.P.C INGENIERIE				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	20 000	36 250	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	20 197	9 930	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	40 197	46 180	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	11 127	862	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		3 820	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	16 567	17 764	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	27 694	22 447	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	12 503	23 733	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(54 284)	(12 849)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 948 744	5 148 988	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 939 855	5 075 577	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	8 890	73 411	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY		
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		1G		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP		2 993
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1H	11 197	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			1J		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			1K	1 965	1 038
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	284 238	286 626
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3		
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				27 694	40 197
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs				11 197		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120020 - PENALITES AMENDES P	(70)	
67200000 - CHARGES /EXERCICES ANTERIEURS	11 197	
68750000 - DOT/PROV. RISQUES & CHARGES EX	16 567	
77500000 - PRODUITS DE CESS° D'ELEM. D'AC		20 000
78750000 - REPRIS. SUR PROV. EXCEPTIONNEL		20 197
Totalisation	27 694	40 197

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2023

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
REPRISE CII 2021 - SUITE CONTROLE	11 197	
Totalisation	11 197	

Désignation de l'entreprise **SAS A.P.C INGENIERIE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	50 435	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS	640 022	KT		KU	198 882				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	346 363	KW		KX	17 512				
		Matériel de transport *				KY	107 821	KZ		LA	22 560				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	122 694	LC		LD	11 726				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	1 216 900	LO		LP	250 679				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U	320	8V		8W					
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	32 237	1U		1V	24 150				
	TOTAL IV					LQ	32 557	LR		LS	24 150				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 299 891	ØH		ØJ	274 829				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV	50 435	1X					
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	130 032	MK	708 871				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM	363 874	MN					
		Matériel de transport				IV		MP	130 381	MQ					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	134 420	MT					
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes					NC		ND		NE					
	TOTAL III					IY		NG	130 032	NH	1 337 546				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7					
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	320				
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C					
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	15 000	2F	41 387				
	TOTAL IV					I3		NJ	15 000	NK	41 707				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	145 032	ØL	1 429 688				

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.C INGENIERIE

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.C INGENIERIE													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	26 360		PF	6 097		PG			PH	32 456		
TOTAL I			RK	26 360		RM	6 097		RN			RO	32 456		
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	462 661		QA	86 525		QB	44 000		QC	505 186		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	182 315		QE	29 179		QF			QG	211 494		
	Matériel de transport		QH	60 974		QI	18 491		QJ			QK	79 465		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	76 070		QM	13 543		QN			QO	89 613		
Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT				
TOTAL II			QU	782 020		QV	147 738		QW	44 000		QX	885 757		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	808 379		ØP	153 835		ØQ	44 000		ØR	918 214		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY			Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.C INGENIERIE								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	60 831	4B	16 567	4C	20 197	4D	57 201
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	60 831	TV	16 567	TW	20 197	TX	57 201
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	43 255	6U	14 409	6V	7 476	6W	50 188
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	43 255	TY	14 409	TZ	7 476	UA	50 188
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	104 086	UB	30 976	UC	27 673	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	14 409	UF	7 476				
		UG		UH					
		UJ	16 567	UK	20 197				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SAS A.P.C INGENIERIE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	41 387	UV	41 387	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	2 129 831		2 129 831				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	12 350		12 350				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	428		428				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	100 048		100 048				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	154 130		154 130				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	236 299		236 299				
	Charges constatées d'avance			VS	25 765		25 765				
	TOTAUX			VT	2 700 237	VU	2 700 237	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 119		1 119					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	366 593		148 879		215 528		2 186	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 209 094		1 209 094						
Personnel et comptes rattachés		8C	281 343		281 343						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	139 407		139 407						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	386 447		386 447					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 404		14 404					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	52 392		52 392						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	433 732		433 732						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 884 531	VZ	2 666 816		215 528		2 186		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	18 384	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		1 965		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	160 964	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

APC INGENIERIE
Société par actions simplifiée au capital de 48 492 euros
Siège social : 3 rue Albert de Dion, P.A.de la Biliais Deniaud
44360 VIGNEUX DE BRETAGNE
390 507 473 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 8 890 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice8 890 euros

Prélèvement sur le compte « Autres réserves »1 610 euros

Pour former un bénéfice distribuable de10 500 euros

A titre de dividendes10 500 euros

Soit environ 3,90 euros par action

Le compte « Autres réserves » s'élèverait ainsi à 679 282 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 745 104 euros.

Conformément à la législation en vigueur, le montant des dividendes distribué est ventilé ainsi qu'il suit :

Montant distribué	Eligible à l'abattement de 40%	Non éligible à l'abattement de 40%
10 500 €	10 500 € soit 3,90 € environ par action	NEANT

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

JH

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Eligible à l'abattement de 40%	Non éligible à l'abattement de 40%
31 décembre 2020	100 000 €	100 000 €	Néant
31 décembre 2021	100 000 €	100 000 €	Néant
31 décembre 2022	60 000 €	60 000 €	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente



THIERRY LOUBIERE

Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de
VERSAILLES

A.P.C INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 48 492 euros

390 507 473 R.C.S. Nantes

P.A. de la Billais Deniaud

3 rue Albert de Dion

44 360 VIGNEUX DE BRETAGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice

Clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice

Clos le 31 décembre 2023

AUX ASSOCIÉS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APC Ingénierie relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart, le 25 juillet 2024

Thierry LOUBIERE

Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	45 099	32 456	12 643	18 739
	Fonds commercial (1)	5 336		5 336	5 336
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indéfin.	708 871	505 186	203 685	177 361
	Autres immobilisations corporelles	628 675	380 571	248 104	257 519
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	320		320	320
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	41 387		41 387	32 237
TOTAL (II)		1 429 688	918 214	511 474	491 512
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	39 371		39 371	19 370
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				1 500
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 129 831	50 188	2 079 643	1 674 574
	Autres créances	503 255		503 255	316 407
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	575 692		575 692	463 330
	- Charges constatées d'avance	25 765		25 765	34 612
	TOTAL (III)	3 233 913	50 188	3 223 725	2 504 744
	Frais d'émission d'emprunt à court terme (V)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 703 601	968 402	3 735 200	3 001 306
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				41 387	
(3) dont créances à plus d'un an					

Méthode de présentation des comptes (NP2100)

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	48 492	48 492
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 480	12 480
	Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES		
	Réserves légales	4 850	4 850
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	680 892	667 481
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	8 880	73 411
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		755 804	806 714
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	57 201	60 831
	Provisions pour charges		
Total des provisions		57 201	60 831
DETTES (1)	DETTES FINANCIÈRES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	367 712	510 354
	Emprunts et dettes financières divers (3)	52 392	426
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	37 864	35 945
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 209 094	640 928
	Dettes fiscales et sociales	821 601	782 667
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	433 732	163 441
Produits constatés d'avenue (1)			
Total des dettes		2 622 395	2 135 761
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		1 735 200	1 001 306
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		8 889,62	73 411,25
(1) Dettes et produits constatés d'avenue à moins d'un an		2 606 816	1 749 209
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1 119	1 436
(3) Dont emprunts participatifs			

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Compte de Résultat ^{1/2}

			31/12/2021	31/12/2022		
			France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises					
	Production vendue (Biens)					
	Production vendue (Services et Travaux)		5 607 664		5 607 664	4 793 988
	Montant net du chiffre d'affaires		5 607 664		5 607 664	4 793 988
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation				4 000	4 911
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				291 714	293 444
	Autres produits				5 161	5 461
	Total des produits d'exploitation (1)				5 908 539	5 102 804
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises					
	Variation de stock					
	Achats de matières et autres approvisionnements				103 922	61 430
	Variation de stock				(20 001)	4 562
	Autres achats et charges externes				3 577 465	2 552 838
	Impôts, taxes et versements assimilés				70 754	84 562
	Salaires et traitements				1 563 969	1 621 082
	Charges sociales du personnel				495 850	563 324
	Cotisations personnelles de l'exploitant					
	Dotations aux amortissements :					
	- sur immobilisations				153 835	149 748
	- charges d'exploitation à répartir					
	Dotations aux dépréciations :					
	- sur immobilisations				14 409	17 285
- sur actif circulant						
Dotations aux provisions						
Autres charges				28	6 186	
Total des charges d'exploitation (2)				5 960 230	5 068 897	
RESULTAT D'EXPLOITATION					(51 691)	41 907

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 840)	41 803
Opérations courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (1) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	4
	Total des produits financiers	0	4
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 215	5 082
	Total des charges financières	6 215	5 082
RESULTAT FINANCIER		(6 215)	(5 078)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(57 892)	36 725
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	20 000 20 197	36 250 9 930
	Total des produits exceptionnels	40 197	46 180
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 127 16 567	862 3 820 17 764
	Total des charges exceptionnelles	27 694	22 447
RESULTAT EXCEPTIONNEL		12 503	23 733
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		(54 204)	(12 849)
TOTAL DES PRODUITS		1 948 744	1 148 988
TOTAL DES CHARGES		5 939 855	5 075 577
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 890	73 411

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

11 107

1 965

1 036

Mission de présentation des comptes (NP2100)

ANNEXE

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit après déla Cour d'appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 735 200 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 5 948 744 euros** et un total **charges de 5 939 855 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 8 890 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 Rue du Sud 92140 CLAMART

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Reévaluations	Acquisitions	Virt p.p.p	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	50 435					50 435
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50 435					50 435
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui (instal. agenc. aménagement)						
	Instal technique, matériel outillage industriels	640 022		198 882		130 032	708 871
	Instal., agencement, aménagement divers	346 363		17 512			363 874
	Matériel de transport	107 821		22 560			130 381
	Matériel de bureau, mobilier	122 694		11 726			134 420
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 216 900		250 679		130 032	1 337 549
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	320					320
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	32 237		24 150		15 000	41 387
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 557		24 150		15 000	41 707
TOTAL		1 299 891		274 829		145 032	1 429 688

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	26 360	6 097		32 456
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 360	6 097		32 456
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal. technique, matériel outillage industriels	462 661	86 525	44 000	505 186
Autres instal., agencement, aménagement divers	182 315	29 179		211 494
Matériel de transport	60 974	18 491		79 465
Matériel de bureau, mobilier	76 070	13 543		89 613
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	782 020	147 738	44 000	885 757
TOTAL	808 379	153 835	44 000	918 214

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Arruement des amortis- sments à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Differential de durée et	Mode depréciat	Amort. Récap associations	Differential de durée et	Mode depréciat	Amort. Récap associations	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit après la Cour d'Appel de Versailles
9 rue du Sud 92 140 CLAMART

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	60 831	16 567	20 197	57 201
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 831	16 567	20 197	57 201
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { Incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	43 255	14 409	7 476	50 188
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	43 255	14 409	7 476	50 188
TOTAL GENERAL		104 086	30 976	27 673	107 389
Dont dotations et reprises { d'exploitation financières exceptionnelles			14 409	7 476	
			16 567	20 197	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 29-1 bis du C.G.U.					

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit après la Cour d'appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	41 387	41 387	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 129 831	2 129 831	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	12 350	12 350	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	428	428	
	Impôts sur les bénéfices	100 048	100 048	
	Taxes sur la valeur ajoutée	154 130	154 130	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	236 299	236 299	
	Charges constatées d'avance	25 765	25 765	
	TOTAL DES CREANCES	2 700 237	2 700 237	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Empr. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	1 119	1 119		
	Empr. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	266 593	148 879	216 528	2 186
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 209 094	1 209 094		
	Personnel et comptes rattachés	281 343	281 343		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	139 407	139 407		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	386 447	386 447		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 404	14 404		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	52 392	52 392		
	Autres dettes	433 732	433 732		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 864 431	2 660 916	216 528	2 186
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		18 384			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		160 964			
(2) Emprunts dettes associées (personnes physiques)		1 965			

Thierry LOUBIERE
 Commissaire aux comptes
 inscrit après la Cour d'appel de Versailles
 5 rue du Sud 92 140 CLAMART

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		4 11 118
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	351 308	351 308
Autres créances FOURNISSEURS - ANP	119 808	119 808

Thierry LOUBIERE
 Commissaire aux comptes
 inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
 5 rue du Sud 92140 CLAMART

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		424 993
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 807
EMPRUNTS - INTERETS COURUS	388	
BANQUES - AGIOS COURUS	1 119	
Emprunts et dettes financières divers		1 965
COMPTES COURANTS - INTERETS COURUS	1 965	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		176 695
FOURNISSEURS FNP	176 695	
Dettes fiscales et sociales		244 826
DETTES PROV. CONGES PAYES	138 560	
PROVISION PRIME VACANCES	12 422	
PROVISION PRIME BILAN	23 000	
PROVISION INTERESSEMENT	5 000	
CHARGES SUR CONGES A PAYER	49 035	
PROV CHARGES SUR PRIME	7 672	
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	6 190	
TAXE D'APPRENTISSAGE	1 333	
FORMATION CONTINUE	1 616	

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
Pour la loi de la Cour d'Appel de Versailles
1 rue du Sud 92140 CLAMART

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION CHARGES CONSTATEES D'AVANCE D'EXPLOITAT		25 765	25 765
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			25 765
Thierry LOUBIERE Commissaire aux comptes Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles 5 rue du Sud 92140 CLAMART			

Mission de présentation des comptes (NP2100)

Capital social

		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 694,00	18,0000	48 492,00
	Emises pendant l'exercice				
	Rambrsées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 694,00	18,0000	48 492,00

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
Membre de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat n°1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	48 492				48 492
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 480				12 480
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 850				4 850
Reserves statutaires ou contractuelles					
Reserves réglementées					
Autres réserves	667 481	13 411			680 892
Report à nouvelles					
Résultat de l'exercice	73 411	(73 411)		8 890	8 890
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	806 714	(60 000)		8 890	755 604

Date de l'assemblée générale 20/06/2023

Dividendes attribués 60 000

¹ dont dividende provenant du résultat n°1 60 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat 746 714

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 746 714

² dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (60 000)

Thierry LOUBIEKE
Commissaire aux comptes
inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2023

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2023

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
	Cadres & professions intellectuelles supérieures	17	
	Professions intermédiaires	23	
	Employés	1	
	Ouvriers		
	TOTAL	41	

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
à la Cour d'Appel de Versailles
n° du Sud 92140 CLAMART

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2023
VALEUR D'ORIGINE				218 525	432 520	651 045
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYÉES	Cumul exercices antérieurs			177 284	229 114	406 398
	Redevances Exercice			13 592	76 107	89 699
	TOTAL			190 876	305 221	496 097
REDEV. RESTANT À PAYER	à 1 an au plus			12 443	57 531	69 974
	entre 1 et 5 ans			18 825	108 690	127 515
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			31 268	166 221	197 489
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				428	428
	entre 1 et 5 ans			605	27 289	27 894
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			605	27 717	28 321
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Versailles
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Engagements financiers

31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail	226 266	
Engagements en pensions, retraite et assimilés indemnité de fin de carrière Contrat de couverture des indemnités de fin de carrière	127 781	44 860
Autres engagements	127 781	44 860
Total des engagements financiers (C)	354 047	44 860
(I) Dont concernant: Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
inscrit après de la Cour d'Appel de Grenoble
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2023
Emprunts Crédits-baies			79 582	42 327
		TOTAL	79 582	42 327

Thierry LOUBIERE
 Commissaire aux comptes
 inscrit après de la Cour d'Appel de Versailles
 5 rue du Sud 92140 CLAMART

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2021	Entreprises liées	Entreprises avec lesquels la société a un lien de participation
Actif Immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		450	51 941
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières		24	1 941
Autres éléments			
ACHATS DE PRESTATIONS		340 624	
LOCATION MATERIEL		165 690	
ASSURANCE			232 924
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL		75 427	138 714
PRESTATIONS DIRECTION			210 000

Thierry LOUEZ
Commissaire aux comptes
inscrit n°201 de la Cour d'appel de Paris
5 rue du Sud 92140 CLAMART

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/12/2022	31/12/2023	%	%	31/12/2023	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	6 050	6 050	100,0	100,0				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	6 050	6 050	100,0	100,0				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	6 050	6 050	100,0	100,0				

Thierry LOUBIERE
Commissaire aux comptes
10012 après de la Cour d'appel de Grenoble
5 rue du Sud 38140 CLAMART